

I. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE**Fournisseur :** Béné Inox®**Désignation du produit :** RENOV INOX**Type d'utilisation :** Rénovation des surfaces en acier inoxydable et non ferreuses.

BENE INOX.

11 chemin de la Pierre Blanche

69800 SAINT PRIEST

Tél : 04.78.90.48.22 Fax : 04.78.90.69.59

Mél : bene@bene-inox.com

N° d'urgence (centre anti-poison) :

ORFILA 01.45.42.59.59.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion/irritation cutanée, cat. 2

H315 : Provoque une irritation cutanée

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi : Irritant

R 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage :**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composant dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Acide phosphorique < 10 %

Mentions de danger

H315 : provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification DPD	
N° INDEX	Classification CLP	
231-633-2	Acide nitrique... %	< 10 %
7664-38-2	C ; R34	
015-011-00-6	Corrosion cutanée Cat. 1B ; H314	
201-069-1	Citric acid	< 3%
77-92-9	Xi R 36/38	
	Irritation oculaire Cat2 ; H319	
	Mélange de tensio-actifs	n.e. %
	Agents émulsifiants	n.e. %
	Mélange d'alcools	n.e. %

Information supplémentaire

Autre composants :

< 10% Phosphates

< 1 % Tensio-actif non ionique

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Indications générales

Prévoir une (des) douche(s) et une (des) fontaine(s) oculaire(s) près des zones de stockage et d'emploi. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Assister sous respirateur artificiel dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. Assister sous respirateur artificiel dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire et envoyer immédiatement chercher un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec : Eau et savon. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau pendant 10-15 minutes minimum, puis consulter un médecin ou les services d'urgence.

En cas de projection dans les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes avec de l'eau tiède pendant au moins 10 à 15 minutes.

Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir, risque d'aggravation, demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'ingestion de quelques gouttes d'une solution diluée (pH > 2) : faire rincer la bouche à plusieurs reprises avec de l'eau et faire boire un ou 2 verres d'eau puis appeler un médecin ou les services d'urgence.

En cas d'ingestion d'une solution concentrée (ou de pH inconnu), ne pas tenter de faire vomir ni de faire boire quoi que ce soit mais faire transporter d'urgence par ambulance médicalisée vers un milieu hospitalier pour un bilan des lésions caustiques, traitement des symptômes et suivi médical.

Veiller à un apport d'air frais.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome et isolant de l'air ambiant ainsi qu'une combinaison résistante aux attaques chimiques : acide / oxydes de phosphore.

Voir point 8.

Information supplémentaire

Refroidir les conteneurs fermés exposés aux flammes avec de l'eau : risque d'éclatement.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Circonscrire la fuite ou diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux superficielles ou les canalisations.

Actionner vos équipements de rétention sur site après la découverte d'une fuite dans les eaux canalisées.

Si vous ne pouvez pas effectuer une rétention sur les canalisations, diluer les effluents en apportant de l'eau non polluée supplémentaire peut mener à une baisse de la valeur du pH et minimiser l'impact sur les canalisations et l'environnement aquatique récepteur. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant (base diluée).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Prévention des incendies et explosions

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger contre : Radiations UV/ rayonnement solaire. Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement. Récipients appropriés : récipient original, sinon en polyéthylène ou acier inoxydable.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker avec des bases fortes.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

N°CAS	SUBSTANCE	VLEP 15 min Valeur limite d'exposition professionnelle court terme	VLEP 8h Valeur limite d'exposition professionnelle long terme	Citée à l'article R4412-149 du code du travail VLEP contraignante	Citée à l'article R4412-150 du code du travail VLEP indicative
7664-38-2	Acide phosphorique (<10%)	2 mg/ m ³ , 0,5 ppm	1 mg/ m ³ , 0,2 ppm	Non	Oui

Indications supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée porter un masque filtrant chimique de catégorie E (gaz acide) et de classe la plus élevée possible. Attention, la saturation peut survenir à tout moment, dès suspicion de gaz acide, revêtir son masque et évacuer la zone.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant, ce qui suppose une formation de l'utilisateur et un appareillage contrôlé régulièrement.

Protection des mains

Porter des gants de protection homologués CE et appropriés aux substances chimiques présentes dans le mélange ainsi qu'à la concentration effective : votre fournisseur de gants doit donc vérifier cette adéquation. Les matériaux appropriés sont a priori : PE (polyéthylène), PVC (chlorure de polyvinyle).

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques. Masque de protection du visage.

Protection du corps

Combinaison de protection contre les substances chimiques. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Pâteux (semi-liquide)
Couleur :	Blanc.
Odeur :	Odeur faible d'agrumes
Valeur du pH (à 20°C) :	environ 2,1
Modification d'état :	Point d'ébullition : > 100 °C
Propriétés comburantes :	Aucunes
Densité (à 20 C):	1,09 g/cm ³
Hydrosolubilité (à 20 C) :	Emulsifiant, dispersible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Température de décomposition : > 175 °C

Produits de décomposition dangereux : oxydes de phosphore

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques de l'acide phosphorique

- Risques aigus (exposition brève)

Par ingestion : douleurs buccales, vomissements fréquents parfois sanglants, pouvant entraîner des paresthésies (fourmillements, picotements, brûlures), des convulsions, des troubles de la conduction, hémorragie digestive, perforation oesophagienne ou gastrique.

Par contact cutané/yeux : brûlures chimiques de la peau et irritations oculaires (conjonctivite, kératite, opacités cornéennes), peut entraîner par complication une cécité.

Par inhalation : toux, serrement de la poitrine, sensation d'oppression de la poitrine. Peut provoquer des lésions des muqueuses et du nez, de la gorge, des poumons et des bronches.

- Risques chroniques (exposition prolongée, tous modes d'exposition)

Irritation de la peau. Irritations oculaires et respiratoires.

Effets sensibilisants

Non sensibilisant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité

Classe de contamination de l'eau : I - légèrement dangereux (Auto évaluation).

Interdiction de déversement dans la canalisation publique ou le milieu naturel sans traitement de neutralisation préalable.

La toxicité pour les poissons et les bactéries aquatiques débute à pH 6.0 et augmente lorsque le pH diminue.

Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

La neutralisation peut être effectuée à l'aide d'hydroxyde de calcium. Les boues résultantes doivent être filtrées et évacuées en centre de destruction agréée.

L'indication précédente se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Confier le produit utilisé à une filière agréée de retraitement (de neutralisation par exemple), ou dans la mesure du possible le réutiliser autrement.

Code déchet :

La classification des codes de déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés mis en place et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

Emballages non nettoyés :

Elimination conformément aux prescriptions réglementaires : stocker à minima sous abri et sur bac de rétention. Ne pas utiliser comme récipient pour d'autres déchets, des réactions chimiques incontrôlées peuvent se produire. Confier à un éliminateur ou recycleur agréé.

Recommandation :

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement dans des filières agréées.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement additionnée d'une base diluée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Prescriptions nationales :

Les dispositions générales sur l'aération/assainissement des locaux de travail : Articles R. 4222-1 et suivants du code du travail.

La prévention du risque chimique : Articles R. 4412-1 et suivants du code du travail.

Substance/mélange faisant l'objet d'un classement ICPE pour le stockage et/ou l'emploi : Articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement.

Indications sur les restrictions de travail :

Travaux interdits aux jeunes de moins de 18 ans, sauf pour les besoins de leur formation : Article D. 4153-17 du code du travail.

Travaux interdits aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée et salariés temporaires : Articles D. 4154-1 à D. 4154-5 du code du travail.

Tableau des maladies professionnelles (France) :

N°CAS	Substance	Tableau des maladies professionnelles
7664-38-2	Acide phosphorique (<10%)	Non inscrit

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R).

Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H 314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

R 34 : Provoque des brûlures.

R 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Service établissant la fiche technique :

Voir point 1 : Service chargé des renseignements.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues dans la dernière version de la fiche de données de sécurité du fournisseur.)